



BULLETIN D'INFORMATIONS

Retrouvez toutes les informations municipales sur
le site de la commune www.moissey.fr et sur
l'application *Panneau Pocket*.

Nouveau ! Retrouvez les QR codes à
flasher avec votre smartphone



Moissy

NUMÉRO 1
2024

AU CONSEIL
MUNICIPAL

PAGE 2 & 3

À L'ÉCOLE DE
MOISSEY

PAGE 4

TRAVAUX &
AMÉNAGEMENTS

PAGE 5

INFOS COMMUNALES
MANIFESTATIONS
& ASSOCIATIONS

PAGE 6,7,8 & 9

CARTES D'IDENTITÉ
& PASSEPORTS
PORTES OUVERTES
France SERVICES

PAGE 10 & 11

INFOS PRATIQUES
LÉGISLATIVES 2024

PAGE 12



ONF - PRÉSENTATION ET DÉCISION DU NOUVEL AMÉNAGEMENT FORESTIER

Monsieur BOIRAL Robin accompagné de Madame PIANET Julie, représentants de l'ONF présente au Conseil municipal le nouvel aménagement forestier (généralement établi sur 20 ans). La commune avait délibéré en 2023 pour fixer la durée à 10 ans. Il nous rappelle que la forêt représente 166 ha pour 37 parcelles. Un programme de coupes par année est présenté. Le programme de coupe de renouvellement pour 17 ha s'étale sur 10-11 ans. Le chêne sessile sera priorisé. Tous les 2 ans, il faudra déterminer quelles essences seront à replanter. Lors de cette présentation, on peut observer que la recette en 2023 s'élevait à 4500 €. Les travaux sont estimés à 9205 €/an pour des jeunes peuplement et semis. Avec en complément ; 440 €/an pour l'entretien des lignes, 200 €/an pour les autres travaux (aire de retournement...), 2600 €/an pour les frais de garderie (pour la gestion - 10% des recettes) et 333 €/an correspondant à la contribution à l'hectare.

Une délibération doit être prise pour le renouvellement de cet aménagement forestier soit de 2024 à 2035 ou de 2024 à 2038.

Au vu des documents et arguments fournis par l'ONF, le Conseil municipal, décide de revenir sur sa décision initiale et vote à l'unanimité le renouvellement du programme d'aménagement sur la période de 2024 à 2038.

Ce programme est consultable en Mairie.

RESTRUCTURATION DU FOYER LOGEMENT

Le Maire indique au Conseil municipal qu'en raison des résultats du budget 2023 au Foyer Logement il propose une diminution des coûts par deux possibilités :

- soit supprimer 2 postes de gardiennes de nuit
 - soit supprimer le poste du Directeur du Foyer Logement
- Ce qui représente environ 50 000 € en dépenses du personnel.

Il présente au Foyer Logement le budget estimé pour l'année 2024 avec 40 logements en retirant 50 000 € de dépenses du personnel :

Recettes estimées : 618 000 €

Dépenses estimées : 635 000 € dont 311 000 € de dépenses liées au personnel

Le Maire indique également qu'une demande de collaboration sera effectué avec le Foyer des Paters de Dole.

Il prendrait lui-même la gestion du Foyer Logement et l'assistante de direction, Mme Jacquinet reprendrait les tâches effectuées dans le passé.

Il informe que le contrat du Directeur du Foyer Logement se termine fin février. Il ajoute que le Directeur en place ne souhaite pas renouveler son contrat. Aussi, les postes

de nuit sont un plus pour le Foyer Logement offrant une qualité supplémentaire.

L'objectif étant de remplir les logements vides et si la mise en location du logement meublé fonctionne, d'autres pourront être aménagés dans ce sens.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les propositions du Maire, décide pour 10 pour, 1 contre et 1 non votant de ne pas renouveler le contrat correspondant au poste de Directeur du Foyer Logement.

INSTALLATION ANTENNE FREE/SFR

Le Maire informe au Conseil municipal le projet d'installation d'une antenne Free Mobile / SFR sur la commune en face de la station d'épuration. La redevance d'occupation du domaine public s'élèvera à 2250 € par an. Le Conseil municipal, décide à 11 voix pour et 1 contre d'accorder les travaux d'installation de l'antenne Free Mobile.

RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LE SIDEC

Le SIDEC propose un ensemble de services au niveau informatique et la convention signée précédemment arrive à terme en 2024, il convient de la renouveler pour une durée de 6 ans. Le Conseil municipal, décide à l'unanimité de renouveler la convention avec le SIDEC.

DÉCORATION DE NOËL

Cette année, de nouvelles décorations seront installées au sein de la commune. Le choix des illuminations est délégué à Céline Rousselet, 1ère adjointe en collaboration avec l'agent communal afin de déterminer le type de branchement possible sur la commune. Le Maire et le Conseil municipal en profite pour remercier une nouvelle fois Monsieur Parizot pour ses dons envers la commune pour l'achat de décoration.

CADEAU AU VICE-CHAMPION DE France DE PARKOUR - VICTOR MARCHIONINI

Le Maire propose au Conseil municipal d'offrir un cadeau à Monsieur Marchionini pour ses performances. Le Conseil municipal suggère l'option d'une carte cadeau « Illicado » valable sur plus de 400 enseignes en magasins et sur internet permettant au vice-champion de s'offrir le bien qu'il souhaite. Le montant de 400 € a été voté à l'unanimité.

VŒUX DU MAIRE

Les vœux du Maire 2025 auront lieu le 12 janvier 2025 au Caveau.

FESTIVAL NUIT (RE)BELLE

La soirée retenue pour la commune est le vendredi 14 juin 2024. Une réunion va être réalisée afin de mettre en place l'organisation pour l'association et la commune sur cette date.

Au Conseil Municipal du 25 mars 2024

PRÊT RELAIS AUPRÈS DU CREDIT AGRICOLE

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en attendant le produit de la vente du bâtiment sis 2 Grande Rue à Moissey, il serait propice de souscrire à un prêt-relais.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de prêt du Crédit Agricole de Franche-Comté et après en avoir délibéré, décide de souscrire un prêt-relais court terme auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant à emprunter.....	152 000.00 €
Durée	12 mois
Taux révisable	Euribor 3 mois - Marge 0.58%
Remboursement	Total à la vente du bâtiment
Frais dossier	230 €

ASSIETTE, DÉVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE L'ANNÉE 2024

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- ◆ la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de MOISSEY, d'une surface de 166 ha 41a étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal le 23 Janvier 2024 et en attente d'un arrêté préfectoral. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- ◆ la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Au Conseil Municipal du 25 mars 2024 (suite)

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2024 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées.

Le Maire informe, dans un délai d'un mois à compter de la présentation de l'état d'assiette, l'ONF et le Préfet de Région, de leur ajout pour les motifs suivants : résineux parcelle 9R (douglas).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix sur 11 :

Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

- ⇒ Les Parcelles de Résineux 14-16-18-26 -> En bloc sur pied
- ⇒ Les Parcelles de Feuillus 8-10 (chênes et divers) -> En bloc façonné
- ⇒ Les Parcelles de Feuillus 8-10 (hêtres) -> En vente groupées

FISCALITÉ - VOTE DES TAUX 2024

Le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter la fiscalité, soit :

TH : 8.04 %

TFB : 39.77 %

TFPNB : 22.58 %

Le produit de ces trois taxes s'élève pour 2023 à 185 414 € auquel il faudra :

- ◆ retrancher le prélèvement au titre du Fonds National de Garantie individuelle des ressources (FNGIR) égal à 32 080 €
- ◆ retrancher la contribution du coefficient correcteur d'un montant de 59 386 €
- ◆ ajouter les allocations compensatrices de 5 264 €

Pour atteindre un produit prévisionnel 2024 au titre de la fiscalité directe locale de 99 212 €.

CONTRIBUTION SIAER

Le Maire donne lecture des modalités de financement des dépenses de fonctionnement incombant à la commune pour l'année 2024 au titre des dépenses du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Espace Rural et invite le Conseil à délibérer. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'état des finances communales et selon son engagement,

Considérant que les dépenses de fonctionnement du Syndicat s'élèvent à 1 100.40 €,

Décide d'assurer comme suite le financement de la participation globale incombant à la commune par une somme de 1 100.40 € directement financée à l'aide de ressources générales non-fiscales. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

DEMANDE DE SUBVENTION - ÉCOLE DE CHEVIGNY

Dans un mail reçu le 05 mars 2024 par l'école de Chevigny, cette dernière sollicite la commune pour une participation financière pour la classe de découverte au Lavadou en juin 2024. Le Conseil municipal échange sur le sujet en rappelant que la commune avait été sollicitée dans le passé pour des demandes similaires par d'autres établissements et que celle-ci n'avait pas souhaité participer. Par ces faits, le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide avec 4 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'école de Chevigny.

PIÈGES À FRELONS ASIATIQUES

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune avait été sollicité pour l'achat de pièges à frelons. Monsieur Barbier Emmanuel, membre du Conseil municipal propose de s'occuper des démarches pour l'achat et l'installation des pièges à frelons. En parallèle, le Grand Dole sera contacté pour le groupement d'achat. Après avoir entendu l'utilité et le fonctionnement de ces pièges présenté par Monsieur Barbier Emmanuel, il est proposé, l'achat de 3 pièges qui seront répartis sur la commune à des points stratégiques.

FERMETURE DE L'ÉCOLE DE MONTMIREY-LA-VILLE

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion a eu lieu le jeudi 21 mars 2024 à Ranchot avec l'ensemble des Maires du RPI, le Président du Grand Dole et un représentant du préfet et de l'éducation nationale sur invitation du Président de Jura Nord, ce dernier annonce la fermeture de l'école de Montmirey-la-Ville à partir de la rentrée de Septembre 2025. Les enfants des trois villages de Jura Nord seront scolarisés au pôle scolaire de Dammartin-Marpain. Les communes du Grand Dole, Pointre, Peintre et Frasne-les-Meuilières et Moissey, qui ont conservé la compétence scolaire, se trouvent dans l'obligation de trouver une solution. Jura Nord propose en attendant qu'un aménagement soit réalisé sur la commune de Moissey, de mettre provisoirement à disposition les locaux de Montmirey-la-Ville.

Le Maire propose que la commune de Moissey se positionne pour la création d'un aménagement pour l'accueil des enfants des quatre communes qui compteront environ entre 80 et 90 élèves, il évoque l'opportunité d'aménager le rez-de-chaussée du Foyer Logement du Mont-Guérin pour accueillir 4 classes ou alors un aménagement foncier en complément du bâtiment de l'ancienne poste. L'orientation se fera en fonction de l'accord de la Maison pour tous en ce qui concerne le Foyer Logement du Mont-Guérin et ce montage se fera avec la communauté d'agglomération du Grand Dole qui a la compétence des parties cantine, périscolaire et extrascolaire.



L'intégralité des comptes rendus et procès-verbaux sont disponibles sur www.mairiemoissey.fr

Projet mosaïque à l'école

En mars-avril, avec l'artiste **Charlotte Bartkowiak**, les élèves de l'école ont été initiés à l'art de la mosaïque.



Chaque élève a collé des fragments de carrelage et de faïence pour former une feuille d'arbre.

Les élèves de CE1-CE2 ont réalisés les feuilles d'un poirier et ceux de la classe CE2-CM1-CM2 les feuilles d'un figuier.

L'artiste s'est ensuite chargée du collage et du jointage des deux arbres dans la cour de récréation, qui est dorénavant plus agréable.



Savoir Rouler à Vélo

Le **Savoir Rouler à Vélo** (SRAV) permet aux élèves de bénéficier des apprentissages nécessaires afin d'être autonomes à vélo avant l'entrée au collège.

Ce dispositif a été mis en œuvre pour les deux classes, avec des intervenants agréés, membres du Vélo Club Dolois. Cet apprentissage se compose de trois étapes : maîtrise des fondamentaux du vélo, découverte de la mobilité à vélo en milieu sécurisé et circulation en situation réelle. Ce cycle s'achève donc par une sortie vélo le 27 mai. Des parents ont obtenu l'agrément pour encadrer cette sortie. Deux autres sorties à vélo sont également programmées d'ici la fin de l'année scolaire.



Ce programme CEE a été financé par la FUB (Fédération Française des Usagers de la Bicyclette) et la municipalité.

Musique, Rythme, Objet

Les deux classes participent à un projet percussion intitulé « musique, rythme, objet », sous la houlette de Tiphaine Chandon.

Au cours des six séances, les élèves écouteront des extraits d'œuvres, exploreront des instruments de percussion et des objets sonores rencontrés dans la vie quotidienne. Ils prendront aussi conscience de l'importance de l'écoute et de l'attention pour réussir une production collective.

La création finale sera présentée aux familles lors de la kermesse de l'école, le samedi 29 juin.

Les écoliers ont fêté carnaval avec les résidents du foyer logement

Une cinquantaine d'élèves, deux enseignants et quelques parents ont fêté carnaval.

Après un défilé dans les rues du village, ils se sont rendus au foyer logement du Mont-Guérin pour partager ce moment avec des chants et des pâtisseries. Les déguisements multicolores, étaient plus originaux les uns que les autres.



Photo : Denis Garnier

Sortie de fin d'année

L'école s'est rendue au parc Vauban à Salins-les-Bains pour des activités sportives et culturelles le jeudi 13 juin.

Projet Sensibilis'haie



L'association de chasse Moisse/Frasne-les-Meulières et les bénévoles du jeudi ont participé à la plantation de toute une allée de haies et arbustes le long du sentier situé sur l'esplanade.

Ce projet fait parti du dispositif national « Sensibilis'haie », porté par la Fédération de chasse, qui rentre dans une démarche de renaturation des espaces.



Les bénévoles du Jeudi



Tous les jeudis matin, des bénévoles travaillent main dans la main avec les employés pour nettoyer votre commune.

Si vous êtes disponible, même de façon intermittente, votre participation sera grandement appréciée.

Merci à Jean-Louis, Bruno et Daniel de nous avoir rejoint sur les voies communales menant à Offlanges.

Renseignements en Mairie ou auprès du Maire.



Réparation Sauterelle - aire de jeux

La « Sauterelle » a retrouvé sa patte.

Après plus d'un an, date à laquelle la sauterelle avait été endommagée par un véhicule, nous avons enfin reçu les bons éléments, qui ont permis la réparation de la patte endommagée.

Une avarie n'ayant pas été constatée sur le moment, nous avons fait appel à Jean Charles qui est venu bénévolement nous apposer quelques points de soudure.

La « bête » a retrouvé toutes ses fonctions et les enfants peuvent à nouveau pleinement en profiter.



Le décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage précise qu' « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde. »

Sont considérés comme bruits de voisinage liés au comportement, les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs, pouvant provenir notamment, sans que cette liste soit exhaustive:



- * De cris d'animaux,
- * De fêtes familiales,
- * De l'utilisation d'outils de bricolage, jardinage, appareils de diffusion sonore ou de nettoyage, appareils électroménagers,
- * Du fonctionnement d'équipements individuels fixes (climatiseurs, pompes à chaleur, équipement de chauffage, de piscine ou de récupération d'eau...),
- * De l'utilisation d'artifices,
- * De l'utilisation de compresseurs,
- * De comportements anormalement bruyants.

Par arrêté du Maire n°496 du 3 mai 2021, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés:

Du lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Les Samedis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Carte-cadeau pour le vice-champion de France de Parkour

Suite à l'obtention en de son titre de vice-champion de France de Parkour, Monsieur Victor Marchionini, s'est vu recevoir une carte-cadeau offerte par la commune, remise en personne par Monsieur le Maire.



Ambulants - Food Truck

PLANNING AMBULANTS PLACE DE LA FONTAINE

HEURE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00							
16:00							
17:00							
18:00							
19:00							
20:00		LOLOPIZZA	Étoile Kebap	Cuisine asiatique	PIZZA	Rôtisserie	
21:00				LE SIBALTAN	CAP'TAINE	TAULIN Laurent	Miaméli
22:00				dernier jeudi du mois	FLAMMES	semaine impaire	
23:00							
00:00							

Un nouvel ambulant a rejoint la place de la fontaine depuis le jeudi 25 avril 2024,

Le Sibaltan géré par Monsieur HENRY Paul. Il sera présent le 3ème jeudi soir de chaque mois.

Photo par Henry Paul



Également, le camion « Pizz'a Jim » a cédé sa place à « **Cap'taine Flammes** » tenu depuis le 29 mars 2024 par Anthony Soltermann, où il sera présent tous les vendredis soir.

CONTRAVENTIONS SUR LA COMMUNE



Depuis le 5 juin 2023, la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions a été signée pour la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Moissey. Le Maire et les adjoints ont à présent la possibilité de verbaliser. Des arrêtés ONT été pris pour permettre la verbalisation.

Les PV sont électroniques, ils seront enregistrés via l'ordinateur de la Mairie sur une plateforme sécurisée par un certificat électronique.

Les arrêtés suivants ont été validés par le le contrôle de légalité et sont applicables depuis le 29 janvier 2024 :

- ◇ Arrêté Portant interdiction de stationner sur le Parking de la crèche du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00.
- ◇ Arrêté Interdisant le dépôt de toute nature sur la commune de Moissey.
- ◇ Arrêté Portant règlementation des bacs à ordures ménagères et recyclables sur le domaine public communal notamment sur les trottoirs.
- ◇ Arrêté Interdisant les déjections canines et instituant l'obligation de détenir un sac pour déjection canine sur le domaine public communal

Des arrêtés existants seront applicables pour la verbalisation :

- Arrêté n°458 du 15 octobre 2019 – Portant interdiction de stationner sur l'Esplanade du Château tous les jours d'école de 8h à 17h sauf pour les bus scolaires.
- Arrêté n°352 du 27 juin 2014 – Interdisant la divagation des chiens.
- Arrêté n°266 du 21 décembre 2001 – Portant entretien des trottoirs pendant la période hivernale.
- **Les contraventions sont d'ordre de la 1ère, 2ème ou 3ème classe.**

Ce dispositif a été mis en place pour inciter tout citoyen à respecter les règles de bienséance et de savoir vivre et réduire les nuisances apportées.

C'est Mme OCLER Christine, 3ème adjointe qui en est la référente.

L'école de demain

La fermeture de l'école de Montmirey-la-Ville étant actée pour septembre 2025 par la communauté de commune Jura Nord, les communes de Moissey, Frasne-les-Meuilières, Peintre et Pointre ainsi que la communauté d'agglomération du Grand Dole ont engagés une réflexion pour accueillir les élèves après cette date.

Une certitude, les classes de Moissey seront maintenues et Moissey sera le point central des aménagements. Nous vous tiendrons informés des orientations retenues.

Le Foyer Logement retrouve des couleurs

« De nouveaux résidents sont arrivés au foyer logement, 5 logements sont encore disponibles à ce jour, et quelques demandes sont en cours de confirmation. Ouf !

Je voudrais remercier tout particulièrement Isabelle qui a réactivé tous les réseaux pour remplir notre établissement, le Maire de Dole pour l'appui fourni, Philippe et les bénévoles qui ont rénové les appartements dans des délais contraints et l'ensemble du personnel pour son implication.

Nous pouvons envisager l'avenir de notre résidence autonomie avec sérénité. »

Le Maire.

Remplacement Secrétaire de Mairie

Adeline Chapuis, secrétaire de Mairie depuis septembre 2021, s'absentera pour un congé de maternité pour la période de mi-juillet à mi-décembre 2024. C'est Madame Amodru Nathalie qui assurera les fonctions de secrétaire de Mairie pendant cette période.

Le secrétariat sera ouvert les lundis, mardis et jeudis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Joignable au 03.84.70.24.93 ou par mail à mairiemoissey@wanadoo.fr

En cas d'urgence, uniquement, vous pourrez contacter Monsieur le Maire.

Cartes Avantages Jeunes 2024-2025

Cette année encore, le CCAS offre une **carte Avantages Jeunes** d'une valeur de 10€ aux écoliers, collégiens, lycéens, apprentis et étudiants résidant sur la commune nés entre 2003 et 2013.

La distribution des formulaires de réservation de la Carte Avantages Jeunes 2024-2025 est en cours et seront à retourner en Mairie avant le 19 juillet 2024, la clôture des commandes de cartes est fixée au 22 juillet 2024.



Agenda 2024

En Juin

Le 28 juin 2024 à 18h00 : Pétanque à la mêlée
 Le 29 juin 2024 : Kermesse de l'école

En Juillet

Le 06 juillet 2024 : Tournois de Foot à 7 au stade de Moissey
 Le 10 juillet 2024 à 20h00 : Pique-nique littéraire organisé par le réseau Médiathèque du Grand Dole
 Le 10 juillet 2024 à 21h00 : Lecture organisé par le réseau Médiathèque du Grand Dole
 Le 13 juillet 2024 à 14h00 : Festimoule organisé par Show Patate
 Le 13 juillet 2024 à 22h00 : Feux d'artifices
 Le 19 juillet 2024 : Vendredi Festif organisé par l'A.S. Moissey Foot
 Le 20 juillet 2024 : Repas organisé par les jeunes du village
 Le 27 juillet 2024 8h à 14h : Passage dans le massif de la serre d'une course Cyclosportive organisée par « La Colryut - La Premier Plateau »
 Le 28 juillet 2024 à 18h00 : Pétanque à la mêlée

En Août

Le 09 août 2024 à 18h00 : Pétanque à la mêlée
 Le 15 août 2024 à 09h00 : Randonnée vers l'Ermitage
 Le 15 août 2024 à 12h00 : Pique-nique municipal au Préau
 Le 16 août 2024 : Vendredi Festif organisé par Moissey Pétanque
 Le 20 août 2024 à 10h00 : Compétition course d'orientation au niveau de la Croix Boyon organisée par l'ASQ Orientation

En Septembre

Le 08 septembre 2024 : Vide grenier organisé par le Foyer Rural
 Le 13 septembre 2024 à 18h00 : Pétanque à la mêlée
 Le 14 septembre 2024 à 09h30 : Coupe BFC VTT toutes catégories par le Vélo Club Dolois
 Le 20 septembre 2024 : Vendredi Festif organisé par les jeunes du village avec le Foyer Rural de Moissey



Activités & Responsables associations



ACTIVITÉS hebdomadaire Moissey

LUNDI	 JUDO : 1er groupe : 17h45 - 18h45 2ème groupe : 19h00 - 20h00 TAÏSO : 20h00 - 21h30	Caveau
MARDI	GYM PILATE : 1er groupe : 9h00 - 10h15 2ème groupe : 10h30 - 11h45 THÉÂTRE : 20h00 - 21h30 PÉTANQUE : à partir de 16h00	Esplanade
MERCREDI	ZUMBA : 18h45 - 19h45 FOOT : U7/U9-U11-U15-Sén.Vét. : de 14h30 à 21h00 RANDO : 1er groupe : 13h30 2ème groupe : 14h00	Stade
JEUDI	APRÈS-MIDI LUDIQUE : 14h30 JUDO : 1er groupe : 17h45 - 18h45 2ème groupe : 19h00 - 20h00 TAÏSO : 20h00 - 21h30	Caveau
JEUDI & VENDREDI	FOOT : U15 - Séniors : 18h00 - 21h00 PÉTANQUE : à partir de 16h00 MARCHÉ NORDIQUE : 9h00	Esplanade
DIMANCHE & SAMEDI	VTT : 9h00 - 12h00 PÉTANQUE : à partir de 16h00	Esplanade

- | | |
|---|---|
| Foyer Rural - Zumba
Christine Ocler -
06.04.52.69.40 | Les petits nounours
- Julie Lavry -
07.56.13.84.37 |
| Judo, Taïso Brigitte & Michel Bouchard -
06.08.69.32.62 | VTT Club Ermitage -
Emmanuel Gay -
06.86.17.22.20 |
| Gym Christelle
Dubief -
06.81.46.38.37 | Pétanque - Serge Jacquet -
07.50.19.91.05 |
| A.S. MOISSEY -
Nicolas Thabard -
06.30.29.15.70 | Groupe de Randonnée :
1 ^{er} groupe : Pierre BADET -
06.22.12.76.14 |
| APE - Caroline Millereau -
07.77.04.11.96 | 2 ^{ème} groupe : Gérard THIRION -
06.37.19.05.77 |
| Show Patate -
Caroline Millereau -
07.77.04.11.96 | Marche Nordique :
Pierre BADET -
06.22.12.76.14 |
| ACCA - Didier Thomas -
06.08.21.70.21 | |

La commune possède un tissu associatif riche et dynamique, mais les associations ont besoins de bénévoles pour animer votre village.
Venez les rejoindre !

Le Saint Gengoult à l'honneur



Photo : Roland Jean

Le week-end des 11 et 12 mai dernier a été l'occasion pour les conscrits d'animer la traditionnelle fête du village sous un temps ensoleillé.

Le top départ du week-end festif a pu être donné le vendredi soir avec la pose des saints patrons par les conscrits sur les portes des habitations du village en vue de leur tournée en char.

Les festivités ont pu débuter le samedi après-midi avec la présence des manèges sur l'Esplanade de la commune en préparation du traditionnel Bal des conscrits du soir.

Cette soirée a pu être l'occasion pour les jeunes du village d'accueillir la population au cours d'une soirée dansante festive ouverte à partir de 21h.

Un franc succès qui permet d'envisager les prochaines éditions de manière positive avec une équipe de jeunes très motivés et prêts à reconduire l'événement.

À la suite de cette soirée festive, les conscrits ont pu défiler en char dès le lendemain matin et animer le village en allant rencontrer les habitants de Moissy qui ont pu leur réserver un chaleureux accueil.

Les bénéfices du week-end serviront à animer des sorties à destination des conscrits du village durant l'été.

Théâtre - Représentation du 11 et 12 mai 2024



La troupe Les Boute en train a réuni beaucoup de monde lors de sa représentation au caveau le samedi 11 mai 2024 au soir et au Foyer Logement le dimanche du 12 mai après midi.

Une réussite pour tous les comédiens et comédiennes avec une mention spéciale pour le petit jeune de la troupe, Nicolas.

Après cette soirée réussie, la troupe s'est déplacée le dimanche après-midi au Foyer Logement pour reprendre quelques sketches pour le grand plaisir des nos aînés.

Retrouvez la troupe sur les planches en 2025 !

Pour plus d'informations, contacter Claudine Cuby au : 06.22.22.73.60



Repas des Jeudis Ludiques

Les participants des jeux ludiques se sont retrouvés le jeudi 16 mai 2024 au restaurant « La Florentine » à Montmirey-le-Château pour la fin de saison.

Toutes et tous ont pu apprécier ce moment de convivialité et ils se sont donné rendez-vous début octobre pour la reprise des jeux.

Vous êtes invités à les rejoindre tous les jeudis à partir de 14h30 à la salle du Conseil municipal de la Mairie.



Délivrance des titres d'identités

Depuis le 06 novembre 2023, l'Espace France Services dispose d'un dispositif de recueil permettant la délivrance des **cartes d'identités et des passeports**.

Quelques Chiffres du 06/11/2023 au 31/05/2024 :

Cartes d'identité :

- ♦ 521 demandes de cartes dont 358 cartes remises (68%)
- ♦ 363 demandes avec pré-demande en ligne (69%)

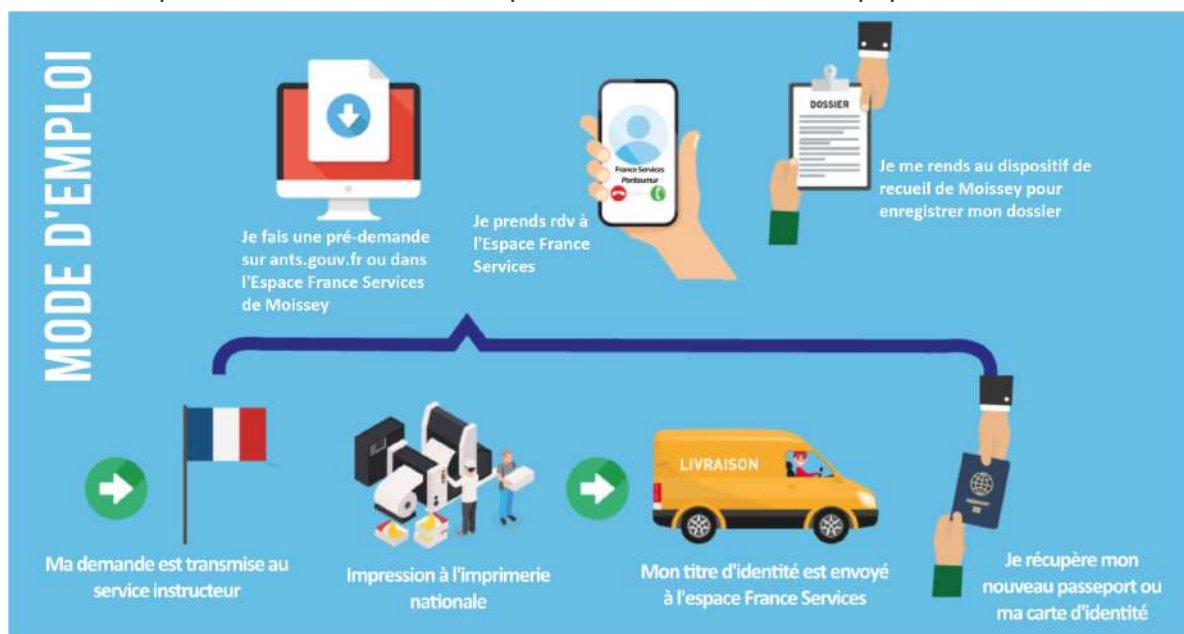
Passeports :

- ♦ 300 demandes dont 214 passeports remis (71%)
- ♦ 232 demandes avec pré-demande en ligne (77%)

Informations importantes :



- La pré-demande en ligne sur le site ants.gouv.fr ou dans notre Espace France Services peut être réalisée avant la prise de rendez-vous. Merci d'imprimer votre pré-demande et de vous munir des pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier.
- Pour finaliser votre demande accompagnée de vos pièces justificatives, vous devrez prendre rendez-vous au guichet de Moisey, par téléphone au 03.84.69.02.59 ou en ligne sur rdv360.com
- Notre agent récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra vos empreintes.
- Pour vos photos d'identités notre Espace France Services est équipé d'un Photomaton.





Dans le courant du mois d'octobre 2024, nous serons ravis de vous convier à nos portes ouvertes qui auront lieu dans votre Espace France Services de Moissy.

Cet événement sera l'occasion parfaite de découvrir nos services et de rencontrer certains de nos partenaires locaux qui seront présents pour répondre à vos questions et vous proposer des solutions personnalisées.

Que vous ayez besoin d'aide pour vos démarches administratives ou encore d'accompagnement dans votre renouvellement de titres identités, notre équipe de professionnels seront là pour vous guider et vous renseigner.

Soyez sûr que nous mettrons tout en œuvre pour vous offrir une expérience agréable et enrichissante lors de nos portes ouvertes.

N'hésitez pas à nous rendre visite, à rencontrer nos partenaires locaux et à découvrir ce que l'Espace France Services peut vous offrir en termes de services et d'accompagnement.

Votre équipe France Services - Claudine & Sandy



Horaires et Coordonnées

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Coordonnées
MAIRIE	<i>Matin</i>	9h00-12h00	9h00-12h00		9h00-12h00			mairiemoissey@wanadoo.fr 03.84.70.24.93 www.moissey.fr
	<i>Après-Midi</i>	14h00-17h00	14h00-17h00		14h00-17h00			Le Maire sur RDV 06.28.82.39.33
FOYER LOGEMENT	<i>Matin</i>	8h00-12h00	8h00-12h00	8h00-12h00	8h00-12h00	8h00-12h00		foyerlogementmontguerin@orange.fr
	<i>Après-Midi</i>	14h00-17h00	14h00-17h00	14h00-17h00	14h00-17h00			03.84.70.31.46
ESPACE FRANCE SERVICES AGENCE POSTALE	<i>Matin</i>		9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	efs.moissey@orange.fr
	<i>Après-Midi</i>	15h00-17h00	<i>Sur rdv</i>	15h00-17h00	15h00-18h00	15h00-17h00		03.84.69.02.59
CRÈCHE LA NOUNOURSERIE	<i>Matin</i>	7h30	7h30	7h30	7h30	7h30		lanounourserie.moissey@orange.fr
	<i>Après-Midi</i>	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30		03.84.69.53.98
GENDARMERIE	<i>Matin</i>							03.84.70.20.35
	<i>Après-Midi</i>			14h00-18h00			14h00-18h00	03.84.71.30.42
DÉCHETTERIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	<i>Matin</i>		8h30-11h45				8h30-11h45	Horaires d'été du 18/03/2024 au 06/10/2024
	<i>Après-Midi</i>		13h30-17h30				13h30-17h30	03.84.70.26.76
CONCILIATEUR DE JUSTICE	<i>Matin</i>	SUR RENDEZ-VOUS						BOUTEILLE Isabelle / WEIL Jean-Pierre isabelle.bouteille@conciliateurdejustice.fr jean-pierre.weil@conciliateurdejustice.fr Mme BOUTEILLE 07.52.03.88.60 M.WEIL : 06.95.31.25.66
	<i>Après-Midi</i>							
RÉSERVATION CAVEAU / PRÉAU								OCLER Christine 06.04.52.69.40

Élections Législatives

D'après le décret 2024-527 du 09 juin 2024,

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales effectuées à compter du 09 juin ne seront pas prises en compte pour les scrutins du 30 juin et du 07 juillet.

Pour voter, vous devrez vous rendre dans la commune dans laquelle vous êtes actuellement inscrit.

~~*

Pour vérifier votre situation électorale :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>



Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre dans votre bureau de vote, **vous pouvez effectuer une procuration :**

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>



Mais aussi...